

20/2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 028-212800148-20260320-202026-DE



COMMUNE D'AUNAY SOUS CRE
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Désignation des représentants de la commune au sein des commissions de l'Agglomération du Pays de Dreux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ;

Vu la demande de l'Agglomération relative à la désignation des représentants communaux au sein de ses commissions thématiques ;

Considérant la nécessité pour la commune d'être représentée au sein desdites commissions afin de participer aux travaux intercommunaux ;

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'Agglomération du Pays de Dreux a constitué plusieurs commissions thématiques et sollicite la désignation de représentants communaux pour y siéger.

Il précise que ces commissions ont un rôle consultatif et préparent les décisions soumises au Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE. à l'unanimité



Article 1 – Désignation des représentants

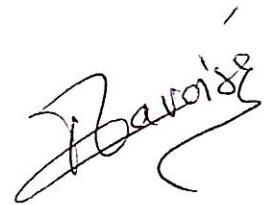
De désigner les membres suivants pour représenter la commune au sein des commissions de l'Agglomération du Pays de Dreux :

Commissions	Titulaire	Suppléant
Assainissement	Stéphane BRÛLARD	Fabien DAVID
Déchets	Corinne COURCIER	Charlène BOUGLÉ
Développement économique	Christophe REFFIENNA	Ronan LE GALL DU TERTRE
Eau/GEMAPI	Yann LAIGNEAU	Stéphane BRÛLARD
Filière sportive culturelle et enfance	Carole MACHARES	Stéphanie PIÉDALLU
Filière touristique agricole développement durable	Fabien DAVID	Charlène BOUGLÉ
Mobilité	Nora DURAND	Colette CHEREAU

Article 2 – Transmission

Le Maire est chargé de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux et d'en assurer l'exécution.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire,

LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 23/03/2026
Et publication ou notification du : 23/03/2026
AUNAY SOUS CRECY, le 23/03/2026